

COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Vingt-deuxième session

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REFORME BUDGETAIRE

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REFORME BUDGETAIRE

Contexte

1. En octobre 2017, le Comité permanent des programmes et des finances avait, à sa 21^e session, demandé au Groupe de travail sur la réforme budgétaire de poursuivre ses délibérations en 2018 et de faire rapport au Comité permanent à sa session suivante. A sa 108^e session, le Conseil a adopté la résolution n° 1360 du 1^{er} décembre 2017 autorisant le Comité permanent, entre autres mesures, à prendre des décisions sur toute proposition faite par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire et prête à être examinée.

Travaux du Groupe de travail

- 2. A ce jour, en 2018, le Groupe de travail sur la réforme budgétaire s'est réuni une fois, le 27 février. A cette réunion, il a examiné les points de l'ordre du jour suivants : a) Propositions révisées visant à mettre à jour des dispositions réglementaires Réserve de revenus de soutien opérationnel et réserve pour imprévus ; b) Propositions révisées d'indicateurs de budget de base ; c) Autres questions.
- 3. L'Administration a présenté le document intitulé Revised proposals to update the regulations: Operational Support Income reserve and contingency reserve (WG/BR/2018/1), qu'elle avait révisé compte tenu des observations faites par les Etats Membres lors de l'examen de la question à la réunion précédente du Groupe de travail, pour y apporter des clarifications et des informations complémentaires en vue de faciliter l'examen des propositions. L'Administration a souligné que les dispositions réglementaires avaient besoin d'être actualisées pour refléter les changements survenus depuis l'adoption de la résolution du Comité exécutif n° 134 du 3 juillet 2012 relative aux processus et mécanismes budgétaires. L'OIM avait continué de se développer et de se transformer considérablement durant cette période ; le nombre de ses Membres s'était accru, sa base de projets s'était élargie, et l'Organisation avait dû s'adapter à la complexité grandissante du phénomène migratoire. La croissance soutenue de la partie opérationnelle du budget, associée au renforcement des relations avec le système des Nations Unies découlant du statut d'organisation apparentée, avait soumis les ressources de base de l'OIM à une pression considérable.
- 4. Les changements proposés visaient principalement à aligner les dispositions réglementaires sur les modalités budgétaires actuellement appliquées par l'Organisation. Les quatre principaux changements que l'Administration proposait d'apporter à la résolution n° 134 du Comité exécutif concernaient : la formule employée pour établir le budget annuel des revenus de soutien opérationnel (RSO) de manière transparente et prévisible ; la méthodologie mise en œuvre pour déterminer le solde approprié de la réserve de RSO ; les propositions d'utilisation des fonds excédant le solde minimum de la réserve de RSO établie selon cette méthodologie (environ 17 millions de dollars E.-U. au 27 février 2018) ; et le regroupement de la réserve de RSO et de la réserve pour imprévus. L'Administration a expliqué en détail chacun des changements proposés et leurs incidences financières escomptées.
- 5. Un consensus général s'est dégagé en faveur des changements proposés, les Etats Membres ayant reconnu qu'ils sont nécessaires pour renforcer les pratiques budgétaires de l'Organisation. Un certain nombre de délégués ont demandé des précisions sur le mécanisme proposé pour l'affectation des fonds excédentaires de la réserve de RSO. Un délégué a demandé si la formulation proposée

permettrait à l'Organisation d'utiliser tous les fonds excédentaires d'un coup. Un autre a voulu savoir qui déterminerait la façon dont ces fonds seraient dépensés.

- 6. L'Administration a confirmé qu'en application des dispositions réglementaires et pratiques budgétaires établies, et conformément au principe de l'adhésion pleine et entière des Etats Membres, elle soumettrait des propositions relatives à l'utilisation des fonds excédentaires aux Etats Membres pour examen dans le cadre du processus ordinaire d'approbation du budget, et que toutes ses propositions seraient entièrement conformes aux priorités stratégiques décrites dans le document.
- 7. La Présidente a conclu qu'un consensus général s'était dégagé en faveur des changements proposés, et a demandé à l'Administration de soumettre les documents au Comité permanent des programmes et des finances pour approbation à sa session suivante. En conséquence, l'Administration a préparé le document S/22/4, qui décrit en détail les changements proposés, ainsi que le document S/22/L/4, qui comprend un projet de résolution sur les dispositions réglementaires et pratiques budgétaires. Ces deux documents sont soumis au Comité permanent pour examen et décision.
- 8. L'Administration a présenté le document intitulé Revised proposals for core budget indicators (WG/BR/2018/2). A la suite des discussions menées à la précédente réunion du Groupe de travail et des observations reçues, l'Administration a incorporé les changements suggérés dans le document. Elle estimait que la mise en place d'indicateurs permettant de déterminer la mesure dans laquelle la structure de base est sollicitée à l'excès était une bonne pratique de gestion, qui permettrait d'attirer l'attention de l'Organisation et de ses Membres sur les problèmes à résoudre et sur les fonctions de base nécessitant éventuellement d'être encore renforcées. Par conséquent, des indicateurs faciliteraient considérablement les décisions à prendre sur le niveau de financement requis pour soutenir la structure de base de l'OIM, et constitueraient une base utile pour les discussions futures.
- 9. Les délégations ont accueilli favorablement le document révisé, qui tenait compte des points de vue exprimés à la réunion précédente du Groupe de travail, et ont salué les efforts fournis par l'Administration pour mettre au point un outil utile qui permettrait à l'Organisation d'améliorer son cadre de gestion des risques. Un certain nombre de représentants ont suggéré d'autres indicateurs possibles, notamment les synergies et la coordination avec le système des Nations Unies, les vacances de poste, le nombre de risques élevés identifiés par bureau et le pourcentage de mesures d'atténuation de ces risques menées à bien, le taux d'exécution du budget, le retour sur investissement, le montant des fonds gérés par un fonctionnaire, les innovations technologiques et la productivité. Un délégué a demandé des précisions sur le point de savoir si les privilèges et immunités octroyés à l'Organisation par les Etats pouvaient être considérés comme un indicateur d'efficience, et a suggéré que des indicateurs de mise en œuvre soient élaborés à cet égard. Un autre délégué s'est enquis des articulations avec la réforme en cours du système des Nations Unies. Certaines délégations ont proposé de soumettre des observations additionnelles par écrit et/ou de mener des discussions bilatérales avec l'Administration pour compléter le document.
- 10. La Présidente a conclu que ces indicateurs étaient un outil de gestion très utile, qui permettrait une entière transparence en ce qui concerne la gestion de la structure et du budget de base, en particulier dans le contexte politique actuel et au vu des discussions en cours sur la capacité de l'Organisation à honorer ses engagements. Elle a estimé qu'un indicateur devrait être élaboré pour mesurer le degré de coordination avec le système des Nations Unies. Au sujet de la question sur les privilèges et les immunités, elle a fait remarquer que le cadre dans lequel s'inscrivait l'action de l'Organisation dans un pays avait des incidences directes sur sa capacité à s'acquitter de son mandat de manière plus efficiente et plus économique.

- 11. En réponse à la question sur la réforme des Nations Unies, l'Administration a confirmé que l'Organisation était déterminée à continuer de collaborer avec les Nations Unies à la mise en œuvre de cette réforme dans les domaines présentant un intérêt mutuel. Pour ce qui était de la coordination avec le système des Nations Unies, l'Administration participait activement aux organes des Nations Unies à cet effet.
- 12. La Présidente a salué le rôle actif joué par les Etats Membres dans les travaux du Groupe de travail.